

LOI HANDICAP DE 2005, OÙ EN SOMMES-NOUS, 20 ANS APRÈS ?

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Pourtant les invisibles « les professionnels » qui prennent en charge les enfants, les adultes en situation de Handicap, que disent-ils ? Que chacun-e doit avoir une place dans la société, garantie par la puissance publique qui doit mettre en place :

- ▶ **les moyens financiers,**
- ▶ **les ressources humaines,**
- ▶ **un réel principe de compensation.**

Pour répondre aux besoins du quotidien (logement, pratiques culturelles, sportives...), de soins, de scolarité, de formation, de l'emploi..., il y va du lien social, du vivre-ensemble, de la cohésion sociale.

Vingt ans après, l'accessibilité est perpétuellement repoussée, l'inclusion à tout prix des enfants en situation de handicap se vit dans un système scolaire déjà en difficultés et dépourvu de moyens supplémentaires.

Les personnes handicapées, jeunes et adultes « vieillissantes » et leurs familles sont confrontées à un véritable parcours du combattant.

Le secteur médico-social n'a pas attendu « le tout inclusif porté par le gouvernement » pour penser « le hors des murs institutionnels », travailler à l'autonomie, accompagner sur les lieux de scolarité ou de travail. L'adaptation reste la base de tout travail éducatif. Cependant, au fil des années, les moyens se sont raréfiés avec l'externalisation massive des prises en charge sous prétexte de l'inclusion s'est mise en place. Aucune remise en question sur le fait de penser notre société comme devant être inclusive. Les listes d'attente pour intégrer les lieux adaptés aux enfants, adultes en situation de handicaps explosent, le recours aux prestations extérieures, au libéral se met en place, laissant dans le désarroi de nombreuses familles restées sans solution.

➔ **Les professionnels n'arrivent plus à accompagner les usager-ères et leurs familles** dans des orientations adaptées selon l'âge, le handicap, etc... par **manque de places** en institutions et/ou par **manque de professionnels** pouvant les soutenir.

➔ **Les professionnels ont vu**, au fil des années, **leurs conditions de travail se modifier**, puis se réduire sans une réelle prise en compte des besoins réels, ni du temps nécessaire pour assurer la relation et soutenir l'évolution. Un « travail bien fait » est remplacé par « devient un planning

• bien rempli », tant pour la personne accompagnée que pour le professionnel, que cela ait du sens ou non.

• L'état se désengage financièrement et politiquement au nom de l'inclusion. L'existence même des Établissements et des Services médico-sociaux, est remis en question. On parle aujourd'hui de plateforme, d'ambulatorie, de prestations.

• Le sens même du travail social est remis en question. « Le prendre soin », l'accompagnement, la relation éducative, l'adaptation au handicap, sont balayés pour laisser place à une logique comptable.

• La notion de référence éducative disparaît au profit de celui qui se préoccupe de l'autre ou au bénéfice de coordonnateur de parcours.

➔ Pour les professionnels, **la mise en place de la réforme Serafin-ph** tisse l'évolution de ces cadres de travail dans notre champ professionnel. Elle décortique l'ensemble des actes éducatifs et de soin au regard d'un référentiel administratif des besoins **sans prendre en compte la relation humaine**. Cette réforme exclut les notions de temps de rencontre, d'échange, l'informel si nécessaire à la cohésion.

➔ **Les professionnels sont partout** de plus en plus **malmenés**. Il faut faire plus avec moins, de nombreuses souffrances s'expriment. Les professionnels quittent le secteur refusant d'être maltraitants, sous prétexte de la mise en place d'une nomenclature inhumaine basée sur une logique budgétaire.

➔ **Les professionnels réclament** que « l'inclusion » s'efface au bénéfice de l'inclusivité des politiques publiques, c'est-à-dire **la mise en place de moyens réellement proportionnés aux besoins du secteur**.

Vingt ans après, la loi de 2005 ne doit pas être qu'une promesse vide.

• **L'UFAS CGT exige** non plus une simple inclusion de façade, mais une **véritable société inclusive**, pensée avec et pour les personnes concernées et les professionnels du secteur.

• **L'égalité des droits et des chances ne se décrète pas, elle se construit avec des moyens concrets et une réelle volonté politique afin de répondre aux principes de non-discrimination et de libre choix, de l'égalité des chances, d'accessibilité, de participation à la vie citoyenne, de compensation et d'universalité pour les personnes en situation de handicap.**